



Quebec passe à l'offensive contre l'industrie du tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 16 novembre 2009

Canada : Le gouvernement Charest a annoncé début octobre que des poursuites contre les fabricants de cigarettes vont être engagées. Le but : obtenir près de 30 milliards de dollars pour le coût des soins de santé liés au tabagisme.

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac attendait cette annonce depuis longtemps.

« Nous sommes surpris par le peu de temps qui s'est écoulé entre le vote de la loi au Parlement et l'annonce des poursuites », se réjouit la codirectrice de l'organisme, Flory Doucas.

Adoptée à l'unanimité en juin dernier, la loi 43 permet à présent au gouvernement québécois de poursuivre les fabricants de cigarettes. Dans sa ligne de mire se trouvent les trois principales compagnies actives au Québec : Imperial Tobacco, Rothmans et JIT McDonald's. Désinformation quant aux dangers du tabac

Selon le ministère de la Santé du Québec, ces entreprises auraient, pendant longtemps, caché des informations sur la nocivité des produits proposés. Peu inquiétés, les fumeurs auraient donc continué de griller leurs cigarettes, accroissant démesurément les coûts des soins prodigués aux victimes du tabac. Un point de vue tout à fait pertinent pour Flory Doucas :

« Les fabricants ont toujours cherché à minimiser l'impact de leurs produits, même après l'intervention de l'association médicale canadienne, qui a reconnu en 1954 le tabac comme l'une des causes principales du cancer du poumon. »

[Lire la suite de l'article sur Rue89.com](#)